



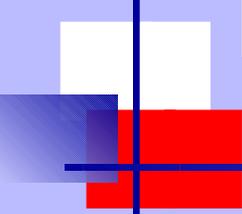
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

# Présentation des commissions de suivi de site: différences avec les CLIC

CLIC CRODA du 13 décembre 2012

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

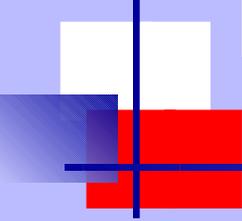


# Les CSS

---

Ce dispositif est issu du décret n°2012-189  
du 7 février 2012

Les commissions de suivi de site se  
substituent aux CLIC (comités locaux  
d'information et de concertation) et aux  
CLIS (commissions locales d'information et  
de surveillance)



# Les changements

---

## Création d'un bureau

Il sera constitué du président de la commission et d'un représentant de chaque collège

Il fixera l'ordre du jour des réunions

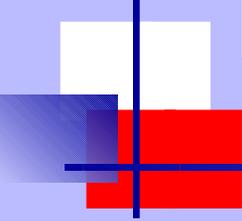
# Les changements

## Nouvelles modalités de vote

Tous les collèges bénéficie du même poids dans la prise de décision

## Proposition

Chacun des cinq collèges serait doté d'un total de 10 voix, par exemple, qu'il partagera entre ses membres de façon égale



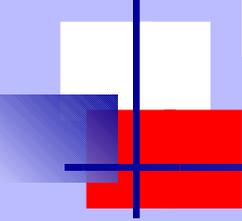
# Les changements

---

## Mandat

Dans les CLIC les membres étaient élus pour une durée de 3 ans renouvelable

Dans les CSS les membres sont élus pour une durée de 5 ans

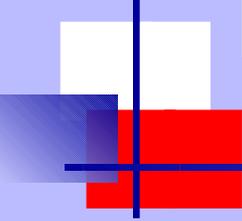


# Les changements

---

## Intégration des personnes qualifiées

Ce ne sont pas des experts mais des membres à temps complet avec un droit de vote différent des autres collèges



# Mise en oeuvre

---

Dans l'idéal lorsque le CLIC arrive à échéance de renouvellement soit en principe en janvier 2013

# FIN

- 
- 
- Questions ?